

Conseil de résilience sanitaire de Bordeaux

Compte-rendu – Réunion du 20 septembre 2022

Thématiques : urbanisme et santé

Date : mardi 20 septembre 2022, 10h à 12h

Lieu : Hôtel de ville de Bordeaux (présentiel)

Invités : 2 membres du Conseil Bordeaux seniors actions

Animation : 1 animatrice en présentiel

Ordre du jour :

- Introduction
- Thème : Urbanisme et santé

- Conclusion

Présents :

- Pierre Hurmic
- Sylvie Justome
- Didier Jean-Jean
- Martine Vidal
- Julien Pouyanne
- Patrick Rödel
- François Alla
- Christine – membre du Conseil
Bordeaux Senior action
- Jean-Philippe Joseph
- Simone Mathoulin-Pelissier

- Pauline Monnier
- Damien Butin
- Sarah Gregory – service Santé
et Résilience à la Métropole
- Valérie Sabéran – service Santé
et Résilience à la Métropole
- Patrick Pasquier
- Marie-Charlotte Latour
- Anne-Sophie Asselin (Nalisse)

Excusés :

-

Introduction

M. Pierre Hurmic, Maire de Bordeaux, ouvre la plénière du CORESAN. Il remercie l'ensemble des membres du CORESAN et les 2 membres du Conseil des aînés d'être présents. Le CORESAN est une instance de réflexion et d'anticipation sur les grands enjeux pour les Bordelais et Bordelaises. Ce conseil s'est essentiellement attelé à un travail relatif aux différentes crises depuis 2 ans – le COVID puis les urgences. Il s'agit dorénavant de travailler sur le long terme sur la résilience sanitaire pour « savoir naviguer dans les torrents ». La résilience n'a pas un objectif court terme de gestion de crise, il s'agit d'une vision plus ambitieuse d'assurer un avenir plus désirable. L'amélioration des facteurs déterminants de la santé se retrouve dans l'ensemble de la résilience : alimentation locale, mobilités apaisées, diminution de la pollution de l'air, urbanisme lié à la santé.

Pour ce dernier point, la Ville souhaite développer la nature en ville – le patrimoine végétal. La nature permet d'améliorer la santé, de préserver la biodiversité, de capturer le carbone, de diminuer la pollution.

La ville a ainsi développé le Label Frugal Bordelais. Une Charte a été signée avec la Fédération des constructeurs. Les nouveaux permis de construire respectent ce label du bâtiment frugal : présence impérative d'un extérieur en plein sol, logements traversants... Par ailleurs, la mairie souhaite végétaliser ses 115 cours d'école d'ici 10

ans. Et les rues adjacentes aux écoles sont devenues des espaces sans tabac depuis 1 an.

Gandhi nous exhorte à vivre simplement pour permettre aux autres de simplement vivre. Il s'agit d'une belle philosophie à développer dans nos politiques publiques.

Madame la Ministre Michèle Delaunay, co-présidente du CORESAN, ajoute que la place de la verdure dans la ville est inégale selon les quartiers. Pour une ville de santé, l'axe de la verdure est prioritaire pour réduire la pollution. Le lien avec les besoins des personnes âgées est fort, car elles constituent un public très présent dans les jardins publics.

Denis Malvy, co-président du CORESAN, remercie l'initiative de la mairie pour créer un label vertueux réellement appliqué. La crise de l'accès aux logements guide ainsi les réflexions en intégrant une écologie sociale et responsable. Les efforts en cours de concrétisation sont importants et la tâche est immense. Le regard scientifique apporte également un volet de réflexion fort. Le vœu formulé par M. Malvy est de s'inscrire dans un effort national et européen. Il s'agira ainsi de réfléchir à la désimperméabilisation des sols. A titre d'exemple, la ville de Lille assume quartier par quartier une revégétalisation et une désimperméabilisation. Au-delà de l'écohabitat, la réflexion doit porter sur le bien-être et le bien-vivre. Ainsi, des écoquartiers de Saint Nazaire ont travaillé fortement sur le savoir-être et le bien-vivre ensemble. La démarche de Territoire apprenant permet de développer un modèle d'apprentissage intéressant. Au niveau national, 1,5 milliard d'euros est prévu pour végétaliser les villes. Des questions subsistent sur la mise en œuvre de ce budget (prêts, subventions...).

Sylvie Justome, Adjointe au Maire chargée de la sécurité sanitaire, de la santé et des seniors, continue l'échange en présentant le guide sur l'accès à la santé à Bordeaux, qui a été distribué à l'ensemble des membres. Les jeunes sont une cible privilégiée de la ville, car ils sont les citoyens de demain et permettent de sensibiliser leurs parents. La mairie de Bordeaux travaille également sur le bien-vivre ensemble avec l'ensemble de habitants et notamment les personnes âgées. La mairie a ainsi décroché récemment le label or Ville Amie des aînés.

Urbanisme, aménagement, habitat favorable à la santé

Présentation par Sarah Gregory (Métropole) d'une introduction à l'urbanisme favorable à la santé

La santé est un état de complet bien-être à la fois physique, mental et social (définition de l'OMS).

Sur le territoire Bordelais, plusieurs actions sont mises en place pour développer les réflexions sur la santé dans l'urbanisme :

- **La démarche ISadOrA**

Il s'agit de la création d'un guide pour accompagner les professionnels de l'aménagement dans l'élaboration d'opérations d'aménagement favorables à la santé.

La réaction des agents à ce guide est intéressante mais l'intégration n'est pas toujours facile à opérer par manque de temps. L'enjeu sera donc à terme de systématiser cette prise en compte.

- **Les Etudes d'impact sur la santé (EIS)**

L'EIS permet d'évaluer l'impact potentiel d'une opération d'aménagement sur la santé. La démarche est menée de façon concertée : expertise scientifique, expertise d'usage (concertation), expertise technique, expertise politique. L'EIS a été testée sur plusieurs projets, puis pérennisées dans le Contrat local de Santé Métropolitain.

Ainsi, une EIS a émis des préconisations concrètes pour la place Gauguin de Talence.

L'objectif de les développer davantage les EIS n'est pas encore atteint pour de nombreuses raisons (temporalités, nombre d'interlocuteurs...). Pour autant, la Métropole favorable à la santé est une priorité 2022/2023, des appels à volontaires sont en cours pour identifier les projets avec intégration d'EIS. Elles comportent néanmoins un coût supplémentaire à intégrer dès le départ.

Echanges avec les membres :

- Un membre a réalisé sa thèse sur la cryptococcose, maladie liée aux pigeons. Elle avait travaillé avec la mairie de Bordeaux, ce qui était à l'époque précurseur pour une mairie.
- Dans le cadre d'un travail d'études, 2 méthodes d'EIS ont été développées sur les inégalités de santé et sur les enfants. Il pourrait être intéressant d'échanger avec la mairie sur ces travaux.
- L'urbanisme doit également permettre à la population d'avoir accès à la santé. Il est souvent compliqué pour les professionnels de santé de trouver des locaux, il faudrait donc prévoir dès les réflexions d'aménagement des locaux accessibles et visibles pour les professionnels.

- L'appropriation de l'évaluation d'impact sur la santé pourrait sans doute être développée via des formations (avec par exemples des études de cas concrètes)
 - ➔ Il y a en fait 2 publics cibles dans l'appropriation : les professionnels et les élus. Un réseau des élus santé a ainsi été créé sur la Métropole. Il est prévu de développer des formations et séances avec des professionnels auprès des agents
- Il serait bien que Bordeaux communique davantage sur ses actions auprès des autres communes, pour témoigner de la possibilité de développer des politiques volontaristes avec des effets concrets. L'évaluation a posteriori permet également d'améliorer les actions.
- Il y a souvent des effets non attendus à certaines démarches. Ainsi, la végétalisation des trottoirs est en soi une bonne initiative mais elle gêne parfois l'accessibilité des PMR.
 - ➔ Il faut en effet faire attention aux conséquences négatives. La Mairie a ainsi travaillé à un Permis de végétaliser encadré pour sensibiliser notamment à l'accessibilité. L'entretien du trottoir appartient normalement aux résidents, mais les services de la Ville s'en occupent également. Les caniveaux sont systématiquement désherbés.
- La dimension pédagogique est ainsi importante, par exemple sur le fait que les habitants doivent entretenir le trottoir devant leur logement. Autre exemple : les moustiques naissent à environ 100 mètres de nos habitations, il faudrait donc sensibiliser davantage sur l'importance d'éviter les récipients avec des eaux stagnantes.
 - ➔ La Mairie et la Métropole communiquent sur les moustiques sur leur site internet. Mais la sensibilisation doit en effet être développée.
- L'Euratlantique est un contre-exemple d'urbanisme favorable à la santé : des arbres ont été abattus, des bancs ont été mal placés, la végétalisation est insuffisante, les habitations sont inconfortables (chaleur...). Il s'agit d'un projet de l'ancienne municipalité et les marges de manœuvre sont maintenant faibles.
 - ➔ Pour les projets déjà validés, les contraintes sont en effet fortes. Pour d'autres projets, la Mairie a réussi à obtenir des avancées : un parc d'1 hectare, de la végétalisation... Certains habitants ont en effet passé un été dur vu les conditions climatiques.

Intervention de Valérie Sabéran directrice de l'action climatique et de la transition énergétique : Présentation des orientations du PCAET en lien avec la thématique de l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS)

Le Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) est un document de planification pour une stratégie bas-carbone. En cours de validation, le nouveau PCAET de la Métropole de Bordeaux prend appui sur un territoire résilient, bas carbone et inclusif qui permet de développer l'emploi et l'économie de proximité, la qualité de vie et le bien-être de ses habitants. Il comprend 3 axes : penser autrement – faire autrement – vivre autrement.

Environ 25% des actions ont un impact direct favorable à la santé, notamment sur la réduction des polluants et sur l'adaptation au dérèglement climatique. D'autres facteurs permettent une amélioration de la santé : lutte contre les espèces invasives, accès à une alimentation saine, pratique d'une activité physique.

Intervention de Didier JeanJean, Adjoint au maire chargé de la nature en ville et des quartiers apaisés et de Damien Butin, Directeur de la stratégie et de la MOA du patrimoine naturel, sur Bordeaux Grandeur nature

La mairie a fait le choix d'intégrer les questions de santé et d'environnement dans sa gouvernance même.

L'espace public est un bien public que l'on partage.

Le 1^{er} enjeu est de préserver la végétation existante. La trame verte installe les corridors écologiques et lève les discontinuités. Cette trame permet ainsi de planter dans une vision globale de protection des espaces et de la biodiversité. L'enjeu est également de tendre vers le zéro artificialisation. La Mairie a par ailleurs lancé un appel aux habitants pour classer les arbres dans leurs espaces privés.

Le 2^{ème} enjeu est de planter. Pour cela l'important est de densifier dans les parcs, les cours d'écoles, les rues... Il est également intéressant de planter avec les habitants (jardins familiaux, permis de végétaliser...).

La Mairie travaille par cercle concentrique : le 1^{er} cercle est l'école avec la cour d'école végétalisée, le 2^{ème} cercle est la rue aux écoles avec leur piétonisation, le 3^{ème} cercle est la place avec le développement de la végétalisation et de la mobilité douce.

Echanges avec les membres :

- Que signifie le classement des arbres ?
 - Il s'agit d'une protection juridique des arbres, notamment pour éviter leur abattage dans le cadre de la vente d'un bien.

Demande de Bordeaux Senior Action : demande d'étiqueter les plantes en donnant leurs caractéristiques, dont celles sur la santé (notamment pour les alicaments).

- **Proposition de motion sur le 1% santé :**

La prise en compte de la santé dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme devient un enjeu majeur dans la politique d'adaptation de nos territoires au changement climatique. Si les outils d'évaluation et d'analyse des projets d'aménagement et d'urbanisme existent (notamment les EIS mais pas seulement) et commencent à s'affiner, ils n'ont à ce jour pas de dimension contraignante. Le CORESAN encourage par cette motion la Ville de Bordeaux à mettre en œuvre une obligation légale pour tout futur projet d'aménagement de 1% de budget dédié à favoriser une bonne santé. Cette obligation qui s'appliquerait aux promoteurs immobiliers et bailleurs sociaux souligne l'importance d'intégrer une réflexion sur la santé à l'aménagement du territoire, la santé étant comprise selon la définition de l'OMS comme un état de complet bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

→ La demande d'un 1% contraignant pose des questions juridiques. Cette motion sera retravaillée lors du prochain CORESAN

Conclusion par Mme Justome

Le vœu du CORESAN est unanime pour communiquer davantage auprès des habitants.

La prochaine séance se focalisera sur les mobilités alternatives.

Prochaine date

- Mardi 15 novembre, 14h30 à 17h : Mobilités alternatives et la politique urbaine